

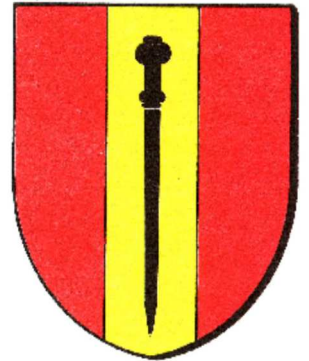
N° 68

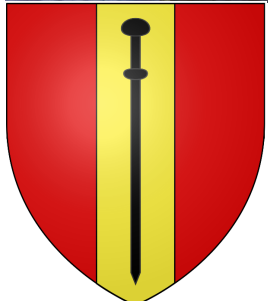
L'ÉCHO DE FELDBACH



2014

AUTOMNE





LE MOT DU MAIRE

Les vacances sont terminées , nous voilà déjà au seuil de l'automne. Le moment est venu pour chacun de se remettre au travail.

Je profite de ce nouveau numéro de l'Echo de Feldbach pour vous communiquer quelques informations.

Vernissage de l'exposition de Huguette Gentner

Le 13 juin a eu lieu dans notre église le vernissage de l'exposition de Mme Huguette Gentner dans le cadre de la 17^{ème} édition du Chemin d'Art Sacré.

« Se recueillir en soi-même, écouter au-dedans » c'est l'invitation première qui nous a été proposée cette année. Nous avons découvert la vision personnelle de Madame Huguette GENTNER qui s'exprime pleinement à travers sa photographie : « Aller au-delà ce qu'on voit ».

Après l'inauguration un vin d'honneur a été offert par la municipalité dans la Halle des Fêtes.

Fuites d'eau sur le réseau communal

Le 16 juillet nous avons fait réaliser une détection de fuites d'eau sur tout le réseau communal. Cette détection a fait apparaître 4 fuites importantes qui ont été réparées dans la foulée.

Rappel : de temps en temps, un contrôle de la consommation est à faire par les habitants pour détecter les anomalies de consommation générées par des fuites à l'intérieur de leur habitat.

39^{ème} journée « Fête de l'Artisanat »

Cette 39^{ème} édition de notre traditionnelle journée « Portes ouvertes » a été une réussite. La mini ferme implantée dans la cour de l'école a connu un grand succès. Nombreux ont été les visiteurs qui ont parcouru notre village et qui ont pu se rafraîchir et se restaurer avec les menus proposés par l'Association du Foyer Rural et par l'Amicale des Sapeurs-Pompiers.

Cette manifestation organisée par le Comité des Fêtes suppose un important travail de préparation en amont, ce dont je remercie tous les membres.

A cette occasion je lance un appel à toutes les personnes du village : « Venez étoffer nos associations et participer à la vie locale, nous avons besoin de vous ». Nous avons besoin de renforts et de relève notamment au niveau du Comité des Fêtes. Toute personne bénévole, même non membre d'une association, peut nous rejoindre. Si plus personne ne veut s'investir ce sera la fin de cette belle manifestation qui porte haut et fort les couleurs de Feldbach depuis une quarantaine d'années.

Une réunion d'information est organisée le lundi 29 septembre 2014 à 20h15 au Foyer Rural.

Baux de chasse

Compte-tenu du renouvellement des baux de chasse, chaque propriétaire est appelé à se prononcer sur l'abandon du produit de la chasse au profit de la commune en vue du paiement de la cotisation Accidents Agricoles. A cet effet nous passerons chez les personnes concernées en vue de recueillir leur signature.

J'espère que nous pourrons bénéficier d'un bel automne qui rattrapera l'été pourri de cette année et vous souhaite beaucoup de satisfactions dans vos occupations quotidiennes.

Le Maire

François LITZLER

Imprimé par la mairie de Feldbach— Septembre 2014

Mairie de FELDBACH
68 640

Tél: 03 89 25 80 55
 Fax: 03 89 07 95 81
 mairiedefeldbach@wanadoo.fr

Horaires d'ouverture

Mardi	16h45	18h45
Mercredi	14h00	16h00
Vendredi	10h00	12h00

Dans ce numéro

Le mot du maire	2
Les comptes rendus de séances	
Conseil municipal	3
SIS Riespach-Feldbach	15
Les actualités de Feldbach	
Carnet du jour	16
Grands Anniversaires	17
Communiqués de la mairie	19
Communiqués associatifs	20
Divers / Calendrier	28

SEANCE DU 30 AVRIL 2014

Le Conseil Municipal s'est réuni dans la salle de la mairie, le 30 avril 2014 à 20 heures 15 sous la présidence de M. François LITZLER, Maire.

Présents : Tous les Conseillers.

MM. FUX André, OBERLI Luc, BLOCH Didier, GALLAND Thierry, KESSLER Christophe, OBERLI Fred, STOESSEL Joseph,

Mmes CORSICO Claudine, GASSER Yvonne et STEHLIN Astrid.

Secrétaires de séance : Mmes KILIAN Myriam et IFFENECKER Doris

Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal du 09 avril 2014 ;
2. Approbation des budgets primitifs 2014
 - a. Budget primitif 2014 du service principal (M14) ;
 - b. budget primitif 2014 du service des eaux (M49) ;
3. Fixation du prix de l'eau et de la redevance d'assainissement pour 2014 ;
4. Vote des quatre taxes directes locales ;
5. Dissolution de la Communauté du Canton de Hirsingue – répartition des biens et liquidités ;
6. Délégations de pouvoir consenties au Maire par le Conseil Municipal ;
7. Renouvellement de l'agrément du garde-chasse particulier de la Commune ;
8. Divers
 - a. Composition du bureau de vote – élections européennes du 25.05.2014 ;
 - b. Commission Communale des Impôts Directs (C.C.I.D.) ;
 - c. Bons de fleurissement 2014.

1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 09.04.2014

Le procès-verbal, expédié à tous les membres, est commenté par le Maire. Aucune observation n'étant formulée, il est adopté à l'unanimité.

2. APPROBATION DES BUDGETS PRIMITIFS 2014 DU SERVICE PRINCIPAL (M14) ET DU SERVICE DES EAUX (M49)

a. Budget primitif 2014 du service principal (M14)

- la section de fonctionnement s'équilibre à 760 781,61 € en dépense et en recette, avec la reprise de l'excédent global de fonctionnement de 387 193,61 € constaté au compte administratif 2013. Un montant de 336 556,61 € est dégagé pour financer l'investissement.
- la section d'investissement s'équilibre quant à elle à 822 951,97 € en dépense et en recette, avec la reprise du déficit global d'investissement de 10 395,36 €.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le budget primitif du service principal (M14) pour l'exercice 2014.

b. Budget primitif 2014 du service des eaux (M49)

- la section d'exploitation s'équilibre à 119 666,28 € en dépense et en recette, avec la reprise du déficit global d'exploitation de 16 896,28 € ;

- la section d'investissement s'équilibre quant à elle à 130 253,40 € en dépense et en recette, avec la reprise du déficit global d'investissement de 110 203,40 €.

Après délibération et invité par le Maire, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le budget primitif du service des eaux (M49) pour l'exercice 2014.

Le Maire remercie l'assemblée de la confiance témoignée par l'approbation des différents documents budgétaires.

3. FIXATION DU PRIX DE L'EAU ET DE LA REDEVANCE D'ASSAINISSEMENT POUR 2014

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- ⇒ de maintenir le prix de l'eau à 1,80 € le m³ ;
- ⇒ de maintenir la location annuelle des compteurs à : 11 €/petit compteur et à 14 €/grand compteur ;
- ⇒ de maintenir la redevance d'assainissement à 1,30 € par m³ d'eau consommé ;
- ⇒ de maintenir la part fixe d'assainissement par abonnement à 30 € par an ;
- ⇒ La redevance pour pollution (0,407 € le m³) et la redevance pour modernisation des réseaux de collecte (0,274 € le m³) sont fixées par l'Agence de l'Eau.

4. VOTE DES QUATRE TAXES DIRECTES LOCALES

Conformément à l'état de notification des taux des taxes locales pour 2014, le Conseil Municipal, considérant que le produit annoncé de 149 637 € suffit à assurer l'équilibre du budget 2014, décide à l'unanimité :

- de voter les taux des quatre taxes locales, qui s'établissent comme suit :

Taxes	Base	Taux	Produit
Taxe d'habitation	508 600,00 €	16,63 %	84 580,00 €
Taxe Foncier Bâti	362 100,00 €	13,29 %	48 123,00 €
Taxe Foncier Non Bâti	19 000,00 €	46,62 %	8 858,00 €
CFE	37 900,00 €	21,31 %	8 076,00 €
Produit total voté :			149 637,00 €

de prendre acte des produits prévisionnels attendus suivants :

- allocations compensatrices : 4 724 €
- taxe additionnelle foncière non bâtie : 158 €
- CVAE : 8 654 €

5. DISSOLUTION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CANTON DE HIRSSINGUE – REPARTITION DES BIENS ET LIQUIDITES

VU la loi N° 2010-1563 du 16 décembre 2010 de réforme des collectivités territoriales ;

VU le Code général des Collectivités Territoriales (articles L5211-19 et L5214-26) ;

VU l'arrêté N° 2013-358-0003 du 24 décembre 2013 portant sur la constatation du transfert de propriété et de la restitution des biens immobiliers et mobiliers ;

VU les délibérations N° 11, 12 et 13 de la Communauté de Communes du Canton de Hirsingue prises en séance du 18 mars 2014,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et dans le cadre de la dissolution de la Communauté de Communes du Canton de Hirsingue

ACCEPTE

- de plafonner le remboursement annuel restant à charge de la Commune de RIESPACH à 16 000 € ;
- d'échelonner le remboursement restant dû par Ueberstrass en 6 annuités égales ;
- d'appliquer les mêmes critères de répartition pour la distribution des liquidités que celles appliquées aux bâtiments de la Communauté de Communes du Canton de Hirsingue, à savoir :

Commune	Part revenant à chaque commune en pourcentage
Bettendorf	5,770
Bisel	6,515
Feldbach	5,920
Friesen	7,940
Heimersdorf	6,465
Henflingen	2,650
Hirsingue	39,200
Oberdorf	7,650
Riespach	7,880
Seppois-le-Haut	5,290
Ueberstrass	4,780

- que tous les biens matériels mis en place pour ou sur le ban communal d'une Commune membre de la Communauté de Communes du Canton de HIRSINGUE revienne en pleine propriété à ladite Commune, ainsi :
 - la participation financière de la Communauté de Communes du Canton de HIRSINGUE relative à l'aménagement de la piste cyclable de Seppois-le-Haut devient pleine propriété de la Commune de SEPPOIS-LE-HAUT ;
 - la participation financière de la Communauté de Communes du Canton de HIRSINGUE relative à l'aménagement de la piste cyclable départementale devient pleine propriété des Communes qu'elle traverse à savoir les Communes d'HENFLINGEN et BETTENDORF au prorata de leur bans communaux respectifs ;
 - la subvention d'équipement de la rivière d'Oberdorf entre de plein droit dans l'actif d'OBERDORF ;
 - l'ensemble Bike Park et Ludik Park de Friesen entre de plein droit dans l'actif de la Commune de FRIESEN
 - l'ensemble Bike Park de Heimersdorf entre de plein droit dans l'actif de la Commune de HEIMERSDORF
 - la participation financière de la CCCH relative à l'aménagement du Feldbach entre de plein droit dans l'actif de la Commune de FELDBACH
 - la participation financière de la CCCH relative à l'aménagement des plates-formes aménagées pour les déchets verts reviennent en pleine propriété aux Communes sur lesquelles elles sont implantées
 - que les stocks de poubelles soient répartis entre les communes concernées au prorata de leur population « redevable » au 31/12/2013, en référence au décompte des administrés redevables de la redevance OM.

6. DELEGATIONS DE POUVOIRS CONSENTIES AU MAIRE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur le Maire expose que les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (articles L.2122-22 et L.2122-23) permettent au Conseil Municipal de déléguer au Maire un certain nombre de ses compétences. Dans un souci de favoriser une bonne administration communale et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide par 8 voix pour, 1 contre et 2 abstentions de donner au Maire, à compter du 1^{er} avril 2014, date à laquelle il a commencé à exercer effectivement ses fonctions, **délégation de pouvoir**, pour la durée de son mandat afin :

1. d'arrêter et modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux ;
2. de procéder, dans les limites du budget communal voté annuellement par le Conseil Municipal, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts et de passer à cet effet les actes nécessaires ;
3. de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant inférieur à un seuil défini par décret ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieure à 5 %, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;
4. de décider de la conclusion et de la révision de louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;
5. de passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;

6. de créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;
7. de prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;
8. d'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;
9. de décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600.- € ;
10. de fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts ;
11. de décider de la création de classes dans les établissements d'enseignement (pré-élémentaire et élémentaire) ;
12. de fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme ;
13. d'exercer, au nom de la Commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la Commune en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues au premier alinéa de l'article L.213-3 de ce même code, à la condition qu'ils concernent un projet d'intérêt général, des actions ou des plans d'aménagement, de requalification ou de développement ayant obtenu l'approbation préalable du Conseil Municipal ;
14. d'intenter au nom de la Commune les actions en justice ou de défendre la Commune dans les actions intentées contre elle, devant les juridictions suivantes :
 - saisine et représentation devant les trois juridictions de l'ordre administratif (Tribunal Administratif, Cour Administrative d'Appel, Conseil d'Etat) pour les :
 - contentieux de l'annulation ;
 - contentieux de pleine juridiction en matière contractuelle, de responsabilité administrative ;
 - contentieux répressif dans le cadre des contraventions de voirie ;
 - saisine et représentation devant les juridictions civiles et pénales (Tribunal d'Instance, de Grande Instance, Cour d'Appel et Cour de Cassation) ;
15. de donner, en application de l'article L.324-1 du Code de l'Urbanisme, l'avis de la Commune préalablement aux opérations menées par un établissement public foncier local ;
16. de signer la convention prévue par le quatrième alinéa de l'article L.311-4 du Code de l'Urbanisme précisant les conditions dans lesquelles un constructeur participe au coût d'équipement d'une zone d'aménagement concerté et de signer la convention prévue par le troisième alinéa de l'article L.332-11-2 du même code précisant les conditions dans lesquelles un propriétaire peut verser la participation pour voirie et réseaux ;
17. de réaliser les lignes de trésorerie sur la base du montant maximum voté annuellement par le Conseil Municipal lors de l'approbation du budget communal, en fonction des besoins ;
18. d'exercer, au nom de la Commune, le droit de priorité sur tout projet de cession défini aux articles L. 240-1 et suivants du Code de l'Urbanisme, en vue de :

- la réalisation, dans l'intérêt général, d'action ou d'opérations d'aménagement répondant aux objets définis à l'article L. 300-1 du Code de l'Urbanisme : mettre en œuvre un projet urbain, une politique locale de l'habitat, organiser le maintien, l'extension ou l'accueil des activités économiques, de favoriser le développement des loisirs et du tourisme, de réaliser des équipements collectifs, de lutter contre l'insalubrité, de permettre le renouvellement urbain, - de sauvegarder ou de mettre en valeur le patrimoine bâti ou non bâti et les espaces naturels ;

- ou pour constituer des réserves foncières en vue de permettre la réalisation de telles actions ou opérations.

Conformément à la rédaction de l'article L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales modifié par la loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales, l'ensemble des délégations de pouvoirs au Conseil Municipal au Maire peuvent être signées par un adjoint agissant par délégation du Maire dans les conditions fixées à l'article L. 2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales.

En cas d'empêchement du Maire, le Conseil Municipal autorise un adjoint dans l'ordre des nominations à exercer l'ensemble des délégations de pouvoir attribuées au Maire.

En application de l'article L. 2122-23, Monsieur le Maire rend compte de l'usage de ses délégations à chacune des réunions obligatoires du Conseil Municipal.

7. RENOUVELLEMENT DE L'AGREMENT DU GARDE-CHASSE PARTICULIER DE LA COMMUNE

Le Conseil Municipal

- ayant pris connaissance du dossier constitué par M. Michel GUINCHARD, adjudicataire du lot de chasse unique de la Commune, en vue de proposer le renouvellement de l'agrément du garde-chasse particulier pour le lot, à savoir M. Joseph ROCKLIN, demeurant à Feldbach, Haut-Rhin, 26 rue de Bisel ;

- considérant que ce dossier n'appelle pas d'observation particulière, l'intéressé ayant produit les pièces réglementaires et semblant dès lors remplir toutes les conditions requises pour exercer les fonctions de garde-chasse ;

- vu l'avis favorable de la Fédération des Chasseurs,

émet un avis favorable en vue de la nomination de M. Joseph ROCKLIN en qualité de garde-chasse particulier du lot de chasse de la Commune.

8. DIVERS

a. Composition du bureau de vote – élections européennes du 25.05.2014

de 8 H 00 à 10 H 00	OBERLI	Carole
	OBERLI	Luc
	STEHLIN	Astrid
de 10 H 00 à 12 H 00	BLOCH	Didier
	GASSER	Yvonne
	STOESSEL	Joseph
de 12 H 00 à 14 H 00	LITZLER	François
	OBERLI	Fred
	OBERLI	Gilles
de 14 H 00 à 16 H 00	GALLAND	Thierry
	KESSLER	Christophe
	LINDER	Aline
de 16 H 00 à 18 H 00	BRETON	Romane
	CORSICO	Claudine
	FUX	André

b. Commission Communale des Impôts Directs (C.C.D.I.)

Le Maire informe qu'en vertu des dispositions de l'article 1650 du Code Général des Impôts, il convient, à la suite du renouvellement du Conseil Municipal, de procéder à la constitution d'une nouvelle Commission Communale des Impôts Directs de la Commune.

Il rappelle que cette commission a pour principales missions de :

- dresser avec l'administration la liste des locaux de référence retenus pour la détermination de la valeur locative des biens imposables à la taxe foncière sur propriétés bâties et à la taxe d'habitation, procéder à l'évaluation des propriétés bâties pour l'assiette des mêmes taxes et arrêter les tarifs d'évaluation des propriétés non bâties ;
- donner des avis et formuler des observations sur la liste annuelle des personnes assujetties à l'impôt sur le revenu (ou sur les sociétés), ou sur les réclamations portant sur une question de fait relative à certains impôts directs locaux.

La Commission comprend, dans les communes de moins de 2 000 habitants, six commissaires titulaires et six commissaires suppléants qui sont désignés par les services fiscaux sur une liste de douze contribuables de chaque catégorie.

En outre parmi ces "2 x 12" propositions, quatre commissaires ne doivent pas être domiciliés dans la Commune et quatre autres doivent être propriétaires de bois ou forêt (cas des communes propriétaires de 100 hectares de forêt au minimum).

Ainsi, après avoir rappelé la composition de la C.C.I.D. sortante, à savoir :

Titulaires	Suppléants
GASSER Jean-Louis	FLOTA Gérard
LITZLER René	HARTMANN Richard
OBERLI Luc	KUBLER François
SEEL Jean-Marie	MATTLER Gérard
FLOTA Paul (bois)	EMMELIN Lucien (bois)
JAEGY Philippe (Riespach)	GIGOS Aimé (Bisel)

Le Maire propose au Conseil Municipal de désigner les "2 x 12" contribuables suivants afin de permettre aux services fiscaux d'en choisir six de chaque :

COMMISSAIRES TITULAIRES		COMMISSAIRES SUPPLEANTS	
BILGER	Olivier	BRAND	Bernard
GASSER	Joseph	DATTLER	Matthieu
GINTZ	Noémie	FLOTA	Gérard
LITZLER	René	GASSER	Bertrand
OBERLI	Guy	KUBLER	François
REDERSTORFF	Thierry	MATTLER	Gérard
SEEL	Jean-Marie	SCHLOESSLIN	François
STOESSEL	Sébastien	VEITER	Marc
FLOTA	Louis (bois)	EMMELIN	Lucien (bois)
HEIMBURGER	Françoise (bois)	FLOTA	Paul (bois)
JAEGY	Marc (Koestlach)	KUBLER	Dominique (Lutter)
VEITER	François (Bisel)	ZUNDEL	Francis (Sondersdorf)

Le Conseil Municipal décide d'approuver cette désignation à l'unanimité.

c. Bons de fleurissement 2014

Le Conseil Municipal souhaite à nouveau encourager les habitants de FELDBACH dans le fleurissement de leur maison.

Pour une participation du plus grand nombre, il décide d'octroyer un bon d'achat d'une valeur de 15 € que chaque foyer pourra échanger directement auprès de trois horticulteurs suivants (au choix) :

- ⇒ Sundgau Fleurs – Horticulture RUETSCH – 68 OBERDORF ;
- ⇒ EARL REINHART – 68 MOERNACH ;
- ⇒ ETS RUCKLIN – 68 DURMENACH,

en déduction de leurs achats de plants de fleurs.

Ce bon d'achat sera à retirer au secrétariat de la mairie pour une utilisation au plus tard le 06 juin 2014.

Tout l'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne prenant la parole, le Maire lève la séance à 22 h 30.

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 20 JUIN 2014

Le Conseil Municipal s'est réuni dans la salle de la mairie, le 20 juin 2014 à 20 heures 15 sous la présidence de M. François LITZLER, Maire.

Présents : Tous les Conseillers.

MM. FUX André, OBERLI Luc, BLOCH Didier, GALLAND Thierry, KESSLER Christophe, OBERLI Fred, STOESSEL Joseph,

Mmes CORSICO Claudine, GASSER Yvonne et STEHLIN Astrid.

Secrétaires de séance : Mmes KILIAN Myriam et IFFENECKER Doris

Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal du 30 avril 2014 ;
2. Renouvellement concessions cimetièrre et fixation nouveaux tarifs ;
3. Modification du PAE Obere Garten ;
4. Projet de bassin de retention du Klemmerbach ;
5. Dossier mise aux normes accès handicapés du bâtiment Mairie-Ecole ;
6. Divers
 - a. Motion de soutien à la Brigade Verte
 - b. Motion Association des Maires
 - c. Départ de Monsieur Dominique KRESS, curé doyen
 - d. Implantation aire de jeux

1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 30.04.2014

Le procès-verbal, expédié à tous les membres, est commenté par le Maire. Aucune observation n'étant formulée, il est adopté à l'unanimité.

2. RENOUELEMENT CONCESSIONS CIMETIERRE ET FIXATION DE NOUVEAUX TARIFS

Monsieur le Maire passe la parole à Monsieur André FUX, Premier Adjoint au Maire.

Ce dernier informe l'assemblée que les concessions échues en 2013 et 2014 sont à renouveler. La facturation se fera au ml comme d'habitude. Le dernier tarif avait été fixé à 200,00 Frs le ml en 1998.

Oùï les explications de M. le Premier Adjoint et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide :

- de porter le montant de la concession de cimetièrre à 60,00 € le ml pour quinze ans.
- que ce tarif sera révisé tous les trois ans selon l'indice du coût de la construction (base 1^{er} trimestre 2014 : 1648).

M. le Maire et M. André FUX feront le tour du cimetièrre pour dresser un état des lieux.

3. MODIFICATION DU PAE OBERE GARTEN

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une prochaine réunion de travail avec Madame MORY de l'ADAUHR est programmée.

4. PROJET DE BASSIN DE RETENTION DU KLEMMERBACH

Monsieur le Maire évoque la délégation de maîtrise d'ouvrage au Conseil Général qui avait été ajournée par le précédent Conseil Municipal.

Après discussion et intervention de Monsieur Christophe KESSLER, il a été décidé de demander une nouvelle présentation du projet de bassin de rétention du Klemmerbach par les services Aménagement des Rivières du Conseil Général.

Monsieur le Maire est chargé d'organiser une réunion de présentation au Conseil Municipal.

5. DOSSIER MISE AUX NORMES ACCES HANDICAPES DU BATIMENT MAIRIE-ECOLE

Monsieur Luc OBERLI, Troisième Adjoint prend la parole. Il propose d'organiser une réunion de la Commission le 28 juin 2014 à 10 h 00 en Mairie avec un Cabinet d'Architecture afin d'étudier la mise aux normes des bâtiments.

6. DIVERS

a. Motion de soutien à la Brigade Verte

M. le Maire informe l'assemblée que le Syndicat Mixte des Gardes Champêtres Intercommunaux, dit « Brigade Verte » a fait part aux 314 communes qu'il dessert de son inquiétude de voir sa structure disparaître sous sa forme et son statut administratif actuels, à l'échéance du 31 décembre 2019.

En effet, une proposition de loi visant à créer des polices territoriales (fusion du cadre d'emploi des polices municipales et des gardes champêtres) a été présentée le 16 juin 2014 et adoptée par le Sénat en première lecture.

Si sur le plan professionnel, ce projet apporte des améliorations notables au niveau du déroulement de carrière et de la formation professionnelle des agents concernés, la réforme qui en résulte conduira néanmoins à la disparition des dispositions spécifiques du droit local qui prévoient le recrutement d'un garde champêtre par commune.

La « Brigade Verte » est donc amenée à disparaître et son personnel devra impérativement être réparti entre les communes membres ou les EPCI à fiscalité propre du Département.

Cette mesure présentant une menace pour l'avenir de la « Brigade Verte », dispositif unique en France qui, depuis 25 ans fait l'unanimité dans le Département, M. le Maire propose à l'assemblée d'adopter la motion de soutien suivante :

*Nous, les élus délégués des communes membres du Syndicat Mixte des Gardes Champêtres Intercommunaux du Haut-Rhin, conscients des exigences inhérentes aux différents pouvoirs de police du Maire et soucieux du devenir de la **Brigade Verte** mis en danger par la proposition de loi des sénateurs François PILLET et René VANDIEREN-DONCK, adoptée au **sénat** en première lecture le 16 juin 2014,*

*réaffirmons **solennellement** à l'heure des nombreuses réformes institutionnelles :*

- **notre indéfectible attachement** à cette police de proximité dont le fonctionnement a fait ses preuves depuis 25 ans par sa capacité d'adaptation aux diverses missions confiées et par sa disponibilité au service des élus et de la population des **314 communes haut-rhinoises qu'elle sert ;**
- **notre volonté de pérenniser la BRIGADE VERTE afin de mettre en avant un service public de qualité**, précurseur dans la mutualisation de ses matériels et de ses effectifs, modèle d'une généralisation à l'ensemble du territoire national.

A l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal adopte cette motion de soutien à la Brigade Verte.

b. Motion de soutien à l'action de l'AMF pour alerter solennellement les pouvoirs publics sur les conséquences de la baisse massive des dotations de l'Etat

M. le Maire propose à l'assemblée d'adopter la motion de soutien suivante aux demandes portées par l'AMF :

Les collectivités locales, et en premier lieu les communes et leurs intercommunalités, risquent d'être massivement confrontées à des difficultés financières d'une gravité exceptionnelle. Dans le cadre du plan d'économies de 50 milliards d'euros qui sera décliné sur les années 2015-2017, les concours financiers de l'Etat sont en effet appelés à diminuer :

- *de 11 milliards d'euros progressivement jusqu'en 2017,*
- *soit une baisse cumulée de 28 milliards d'euros sur la période 2014-2017.*

Dans ce contexte, le Bureau de l'AMF a souhaité, à l'unanimité, mener une action forte et collective pour expliquer de manière objective la situation et alerter solennellement les pouvoirs publics sur l'impact des mesures annoncées pour nos territoires, leurs habitants et les entreprises. L'AMF, association pluraliste forte de ses 36.000 adhérents communaux et intercommunaux, a toujours tenu un discours responsable sur la nécessaire maîtrise des dépenses publiques ; aussi, elle n'en est que plus à l'aise pour dénoncer cette amputation de 30% de nos dotations. Quels que soient les efforts entrepris pour rationaliser, mutualiser et moderniser l'action publique locale, l'AMF prévient que les collectivités ne pourront pas absorber une contraction aussi violente de leurs ressources.

En effet, la seule alternative sera de procéder à des arbitrages douloureux affectant les services publics locaux et l'investissement du fait des contraintes qui limitent leurs leviers d'action (rigidité d'une partie des dépenses, transfert continu de charges de l'Etat, inflation des normes, niveau difficilement supportable pour nos concitoyens de la pression fiscale globale).

La Commune de FELDBACH rappelle que les collectivités de proximité que sont les communes et leurs intercommunalités sont, par la diversité de leurs interventions, au cœur de l'action publique pour tous les grands enjeux de notre société :

elles facilitent la vie quotidienne de leurs habitants et assurent le « bien vivre ensemble » ;

elles accompagnent les entreprises présentes sur leur territoire ;

enfin, elles jouent un rôle majeur dans l'investissement public, soutenant ainsi la croissance économique et l'emploi.

La diminution drastique des ressources locales pénalisera à terme nos concitoyens, déjà fortement touchés par la crise économique et sociale et pourrait fragiliser la reprise pourtant indispensable au redressement des comptes publics.

En outre, la Commune de FELDBACH estime que les attaques récurrentes de certains médias contre les collectivités sont très souvent superficielles et injustes.

C'est pour toutes ces raisons que la Commune de FELDBACH soutient les demandes de l'AMF :

réexamen du plan de réduction des dotations de l'Etat,

arrêt immédiat des transferts de charges et des mesures normatives, sources d'inflation de la dépense,

réunion urgente d'une instance nationale de dialogue et de négociation pour remettre à plat les politiques publiques nationales et européennes impactant les budgets des collectivités locales.

A l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal adopte cette motion de soutien à l'AMF.

c. Départ de M. Dominique KRESS, Curé Doyen

M. le Maire informe l'assemblée que M. Dominique KRESS, Curé Doyen quittera la Communauté de Paroisses Cœur du Sundgau au courant du mois de septembre 2014.

Une messe d'action de grâce sera célébrée à Hirsingue le dimanche 17 août 2014 à 15 h 00.

M. KRESS sera remplacé par l'Abbé Vincent FRECHIN, actuel Doyen de MASEVAUX.

d. Implantation aire de jeux

Mme Claudine CORSICO demande de valider l'emplacement de l'aire de jeux. Elle propose de l'implanter vers Riespach, au terrain de tennis.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, par 8 voix pour, 1 abstention et 2 voix contre, d'approuver cette proposition.

Tout l'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne prenant la parole, le Maire lève la séance à 21 h 05.

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Département
du
Haut-Rhin

Commune de FELDBACH

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 03.09.2014

Arrondissement
de
ALTKIRCH

L'an deux mille quatorze, le trois septembre

Le Conseil Municipal de la commune de FELDBACH

Nombre

*étant réuni au lieu ordinaire de ses séances après convocation légale,
sous la présidence de M. François LITZLER.*

de conseillers en fonction : 11

de conseillers présents : 11

de conseillers votants : 11

Etaient présents : Tous les Conseillers.

MM. FUX André, OBERLI Luc, BLOCH Didier, GALLAND Thierry,

KESSLER Christophe, OBERLI Fred, STOESSEL Joseph,

Mmes CORSICO Claudine, GASSER Yvonne et STEHLIN Astrid.

Le Maire certifie que cette délibération a été rendue exécutoire par affichage le 04.09.2014 et envoi à la Sous-Préfecture pour contrôle de légalité le 04.09.2014

La convocation du Conseil avait
été faite le 26 août 2014.

.....
.....
.....
Mme Astrid STEHLIN a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.

OBJET :

PRESCRIPTION DE LA REVISION DU POS. en vue de sa transformation en P.L.U..

Le Maire informe le Conseil Municipal que les dispositions de la loi ALUR (loi pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové) du 24 mars 2014 prévoient la caducité des plans d'occupation des sols qui n'auraient pas été mis en forme de plans locaux d'urbanisme au 31 décembre 2015. La loi prévoit également que les POS dont la révision en vue de leur transformation en PLU aurait été prescrite avant le 31 décembre 2015 bénéficieront d'un délai de trois ans à compter de la publication de la loi pour être transformés en P.L.U., soit jusqu'au 26 mars 2017.

La commune de FELDBACH est dotée d'un POS qui a été approuvé le 14 avril 1998, avant l'entrée en vigueur de la loi "Solidarité et Renouvellement Urbains" du 13 décembre 2000, qui a supprimé les POS pour les remplacer par les Plans locaux d'urbanisme. Cette loi SRU en créant les P.L.U a profondément modifié le contenu du document d'urbanisme local en imposant désormais aux PLU de contenir notamment un document intitulé « projet d'aménagement et de développement durables », traduisant le projet de développement de la commune. La loi SRU a également profondément remanié la procédure d'élaboration du document d'urbanisme en imposant, dès le démarrage des études, une concertation avec la population, obligation qui n'existait pas dans le cadre de l'élaboration des POS .

La loi « Engagement National pour l'Environnement » du 12 juillet 2010, dite « GRENELLE II » a complété le dispositif de la loi SRU en imposant notamment aux PLU de fixer les conditions permettant de réduire la consommation d'espace et la consommation énergétique, de protéger la biodiversité et de préserver des continuités écologiques.

Compte tenu de l'échéance de caducité du POS contenue dans la loi ALUR du 24 mars 2014 ainsi que de l'ancienneté du POS dont certaines dispositions ne sont plus adaptées aujourd'hui, il est aujourd'hui nécessaire d'établir un Plan Local d'Urbanisme prenant en compte les évolutions législatives et réglementaires, l'évolution du contexte intercommunal et notamment le schéma de cohérence territoriale du SUNDGAU en cours d'élaboration ainsi que le bilan de l'application du POS sur les 10 dernières années.

M. le Maire présente au Conseil Municipal les objectifs de la révision du POS en vue de sa transformation en P.L.U.

Un rapide bilan de la réalisation du POS depuis 1998 montre que le POS de Feldbach comprend des zones d'urbanisation NA qui n'ont pas été réalisées et notamment le secteur NAb2 dont le règlement précise qu'il n'est urbanisable que quand 80% de la superficie du secteur NAb1 est urbanisé.

Ce secteur NAb1 a fait l'objet d'un Programme d'Aménagement d'Ensemble (PAE) le 17 juillet 1998. Les voiries de desserte et les réseaux desservant les lots prévus ont été réalisés mais tous les lots n'ont pas été urbanisés. De fait l'urbanisation du secteur ne représente pas 80% et le secteur NAb2 est inconstructible alors qu'il y a des demandes de construction et que la commune a d'ores et déjà mis en place un régime de participation des constructeurs au financement des équipements publics.

L'objectif premier du PLU serait de permettre la constructibilité du secteur NAb2 dans la mesure où c'est la suite logique du secteur NAb1 dont les équipements de viabilisation ont été conçus pour pouvoir être prolongés et desservir ce secteur conçu comme une deuxième tranche d'urbanisation.

En revanche, s'agissant des autres zones NA du POS (NA strictes et NAa), la réflexion menée dans le cadre du PLU devra s'attacher à analyser si ce potentiel d'extension est proportionné aux besoins du village et notamment s'il est compatible avec les orientations du SCOT du Sundgau en cours d'élaboration.

Le POS inscrit par exemple une zone NAa au lieu-dit Haettlen qui pourrait être considérée comme une « dent creuse » à l'intérieur de l'enveloppe urbanisée mais qui présente des problèmes de topographie et un parcellaire très morcelé. Les amorces de voirie prévues pour accéder à ce secteur et y apporter les réseaux ne sont pas faites.

La révision du PLU aura comme objectif de s'interroger sur le maintien ou non de ce secteur.

- *La révision du PLU sera également l'occasion de s'interroger sur la réduction éventuelle du périmètre des 500 mètres autour de l'église classée monument historique, telle que le code du patrimoine l'autorise, dans la mesure où ce périmètre actuel de 500 mètres englobe des secteurs qui ne sont pas visibles depuis l'église et réciproquement.*
- *Le POS actuel classe en secteurs UCa les secteurs d'habitat qui sont paysagèrement sensibles ; c'est pourquoi le règlement du POS contient des dispositions de nature à garantir la prise en compte de cette sensibilité paysagère et fixe ainsi un COS de 0,40 pour éviter une trop grande densification de ces secteurs.*
Le PLU ne pouvant plus contenir de COS (supprimé par la loi ALUR du 24 mars 2014), la révision du PLU devra définir les conditions de constructibilité de ces secteurs à même de garantir les formes urbaines observées et la sensibilité paysagère des secteurs.
- *Un autre objectif de la révision sera également de permettre le maintien et le développement de la zone de loisirs actuellement classée en secteur agricole NCc ; compte tenu de la définition restrictive des zones agricoles du PLU, ce classement devra évoluer et la révision du PLU sera l'occasion de revoir les dispositions réglementaires de cette zone de loisirs.*

VU le code de l'urbanisme et notamment ses articles L123-6 et L123-13 ;

VU la délibération du Conseil Municipal du 14 avril 1998 approuvant le POS de la commune ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- 1 de prescrire la révision du Plan d'Occupation des Sols (P.O.S.) en vue de le mettre en forme de Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.);
- 2 Outre la prise en compte des nouveaux objectifs assignés au P.L.U. par l'article L121-1 du code de l'urbanisme, les objectifs poursuivis par la révision du POS et sa transformation en P.L.U. sont principalement les suivants :

- *permettre la constructibilité du secteur NAb2 dans la mesure où c'est la suite logique du secteur NAb1 réalisé dont les équipements de viabilisation ont été conçus pour pouvoir être prolongés et desservir ce secteur conçu comme une deuxième tranche d'urbanisation ;*
 - *analyser si le potentiel d'extension NA du POS, hors zone NAb2, est proportionné aux besoins du village et notamment s'il est compatible avec les orientations du SCOT du Sundgau en cours d'élaboration et s'interroger sur le maintien ou non du secteur NAa localisé au lieu-dit Haettlen qui présente une topographie peu propice et un parcellaire très morcelé et qui n'est pas desservi par des amorces de voiries, la commune n'ayant pas réalisé les emplacements réservés inscrits au POS ;*
 - *s'interroger sur la réduction éventuelle du périmètre des 500 mètres autour de l'église classée monument historique, telle que le code du patrimoine l'autorise, dans la mesure où ce périmètre actuel de 500 mètres englobe des secteurs qui ne sont pas visibles depuis l'église et réciproquement.*
 - *Du fait de la suppression légale du COS, définir les conditions de constructibilité des secteurs UCa paysagèrement sensibles, à même de garantir les formes urbaines observées et la sensibilité paysagère des secteurs.*
 - *permettre le maintien et le développement de la zone de loisirs actuellement classée en secteur agricole NCc.*
3. Conformément aux articles L.123-6 et L.300-2 du code de l'urbanisme, une concertation avec les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées, sera organisée dès le lancement des études et jusqu'au stade de l'arrêt du PLU selon les modalités suivantes :
- Les documents d'élaboration du projet de PLU seront tenus à la disposition du public en mairie au fur et à mesure de leur avancement ; un registre sera tenu à la disposition du public en mairie afin que la population puisse s'exprimer de façon continue et jusqu'au PLU arrêté sur les documents produits; les documents seront également mis en ligne sur le site internet de la commune
 - Il sera organisé **deux** réunions publiques afin de tenir la population informée de l'avancement du dossier et de pouvoir discuter avec elle des choix de développement de la commune.
 - En cas de publication d'un bulletin municipal avant l'arrêt du projet de P.L.U., une synthèse des travaux de révision du PLU y sera relatée.
4. de solliciter de l'Etat, conformément au décret n°83-1122 du 22 décembre 1983, qu'une dotation soit allouée à la commune pour couvrir les frais résultant de la révision du P.L.U., une demande de subvention sera également faite auprès du Conseil Général du Haut- Rhin ;
5. charge le maire de préparer les pièces nécessaires à la consultation des entreprises.
6. Conformément à l'article L.123-6 du code de l'urbanisme, la présente délibération sera notifiée aux personnes publiques et organismes associés visés dans le code de l'urbanisme.
7. Conformément aux articles R.123-24 et R.123-25, la présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie pendant un mois et mention de cet affichage sera faite dans un journal diffusé dans le département.

Pour copie conforme.

FELDBACH, le 04 septembre 2014.

Le Maire,

François LITZLER.

Syndicat Intercommunal Scolaire Riespach-Feldbach



SEANCE DU 1ER JUILLET 2014

Présence

M. Fabrice JAEGY , Président, Mme Yvonne GASSER, Vice-Présidente, Mmes MULLER Marie-Josée, Maire de Riespach Christelle INGOAT, MM. André DIEYE et Serge RYCHEN, délégués de RIESPACH, Mmes Claudine CORSICO, 2^{ème} Maire-Adjoint de Feldbach, Astrid STEHLIN, déléguée de Feldbach, MM. André FUX, 1^{er} Maire-Adjoint de Feldbach et Luc OBERLI, 3^{ème} Maire-Adjoint de Feldbach , membres du Comité Syndical.

Absence : Néant

La séance est précédée d'une visite de l'école de Riespach pour les nouveaux élus.

La séance du Conseil Syndical débute à 20h45.

13.- Approbation du Procès-Verbal de la séance du 29 avril 2014

Le Procès-Verbal de la séance du 29 avril 2014 n'appelant aucune observation est approuvé.

14.- Devis ensemble informatique

M. le Président présente au Comité Syndical les devis des entreprises ADEQUATION.WEB de Hirsingue, de LA BOITE A SOURIS de Moernach, des Ets ELLENBACH d'Aspach pour la demande d'un tableau interactif et d'un ordinateur à filtre internet à l'école de Riespach et le renouvellement de 3 ordinateurs à l'école de FELDBACH.

Le Comité Syndical, après avoir entendu les explications de M. le Président et après en avoir longuement discuté, à l'unanimité, jugeant l'offre de l'entreprise ADEQUATION WEB plus adaptée au parc informatique existant et plus intéressant financièrement

- ⇒ accepte l'offre de l'entreprise ADEQUATION WEB pour le renouvellement de 4 postes informatiques et l'achat d'un tableau interactif, dépense correspondant à la somme inscrite au budget 2014
- ⇒ demande cependant à M. le Président de négocier une dernière fois avec l'entreprise choisie

15.- Démission d'un Atsem

Monsieur le Président informe le Conseil Syndical de la démission de l'Atsem à mi-temps, M. Maxence BRAND, au 29 août 2014.

Son remplacement est indispensable pour la rentrée prochaine. Au vu des besoins en classe de maternelle, le poste sera créé pour un agent territorial spécialisé des écoles maternelles non titulaire à temps non-complet à raison de 30 heures et 40 minutes durant 36 semaines de classe soit 70% ramené à une année civile. Ce poste sera rémunéré au taux horaire du SMIC.

Les candidatures devront être déposées en mairie de Riespach pour le 31 juillet 2014 au plus tard. M. le Président et Mme la Vice-Présidente se chargeront d'examiner les candidatures reçues et présenteront leur(s) choix au Conseil Syndical lors d'une prochaine séance pour validation.

16.- Divers

M. Le Président informe les membres du Conseil Syndical d'une demande de matériel pédagogique faite par Mme Friez. Le Conseil Syndical décide que ces coûts doivent être pris sur le budget qui lui est alloué annuellement.

L'ordre du jour étant épuisé, aucun membre ne demandant plus la parole, le Conseil est clos à 22h00.

CARNET DU JOUR

Mariages



Marc TORTEROTOT et Christelle STOESEL

Ont unis leurs destins le

14 juin 2014

Yann CHARRON et Lucie REDERSTORFF

Ont unis leurs destins le

12 juillet 2014

Grand Anniversaire



Les représentants de la commune sont allés rencontrer M. Albert DATTLER à l'occasion de son 90ème anniversaire le 20 juillet 2014 pour lui adresser leurs félicitations.

LES GRANDS ANNIVERSAIRES

Mois de septembre :

68 ans : GASSER	Irma née SEEL	16.09.1946
74 ans : EMMELIN	Lucien	16.09.1940
79 ans : NEUENSCHWANDER	Marcel	26.09.1935

Mois d'octobre

68 ans : BURG	Louis	26.10.1946
69 ans : FLOTA	Gérard	06.10.1945
71 ans : FLOTA	Louis	15.10.1943
72 ans : SAGOT	Madeleine née UEBERSCHLAG	10.10.1942
85 ans : SCHLICKLIN	Juliette née ROCKLIN	08.10.1929

Mois de novembre

69 ans : LABAN	Serge	03.11.1945
78 ans : OBERLI	Irène née RICHARD	06.11.1936
83 ans : JAEGLY	Marie née REINHART	25.11.1931

Mois de décembre

66 ans : MATTLER	Gérard	13.12.1948
66 ans : GROSHENY	Bernard	28.12.1948
72 ans : FLOTA	Eugène	30.12.1942
73 ans : DATTLER	Antoine	22.12.1941
78 ans : DATTLER	Nicole née WALTER	05.12.1936
92 ans : KUENTZ	Nicolas (Père Marie Nicolas)	13.12.1922

I 0 3 5 0 5 X 6 5 5 0 < 3 3 0 > 0 5 0 6 6 6 6 0 0 5 5 0 0 0



Mariage à Riespach

Le 30 août 2014 notre charmante secrétaire de mairie Doris IFFENECKER et Michel TROXLER se sont unis par les liens du mariage à la mairie de RIESPACH.

L'équipe municipale leur a dressé une haie d'honneur.



COMMUNIQUES ASSOCIATIFS

A.P.E.I. de Hirsingue

Association des Parents et amis de Personnes Handicapées Mentales

Opération Brioches 2014

avec autorisation préfectorale

Une vente de brioches est organisée dans votre village

Veillez réserver un bon accueil aux personnes

de votre village qui passeront

Du Mardi 9 au mardi 16 Sept. 2014

Pour vous proposer des brioches

D'avance, merci



COMMUNIQUÉS DE LA MAIRIE

DON DU SANG

Le **DON** du **SANG** aura lieu à **Bisel**
le mercredi 10 Sept.2014
de **16h30 à 19h30**,
À la **Salle Polyvalente**

NOUVEAUX ARRIVANTS

Déclaration d'arrivée et de départ en mairie

Quotidiennement, le secrétariat de mairie est appelé à délivrer des documents administratifs faisant apparaître l'adresse et l'état civil du demandeur et ce dans tous les domaines de la vie courante: justificatif de domicile, demande de carte d'identité, légalisation de signatures, certificat de vie...

Cette délivrance ne peut se faire que si vous êtes régulièrement inscrit(e) auprès du secrétariat de mairie. Il est donc important que vous signaliez votre arrivée dans la commune ou votre départ. Cette démarche simplifiera considérablement vos démarches administratives.

Vous êtes donc cordialement invité(é) à venir vous présenter en Mairie, afin de:

- ◆ recevoir tous les renseignements utiles sur Feldbach
- ◆ vous voir remettre une dotation de sachets destinés au tri sélectif des déchets
- ◆ demander votre **inscription sur la liste électorale** ou changer votre domiciliation
- ◆ prendre connaissance le cas échéant des démarches administratives accompagnant votre changement de domicile, etc...

A cet égard, les propriétaires-bailleurs seraient bien aimables d'informer la Mairie lors de changements de locataires enregistrés dans les logements loués.

Afin que Feldbach continue à être un village propre et agréable à vivre, il est nécessaire que chaque villageois apporte sa petite contribution dans les gestes éco-citoyens, comme sortir les poubelles juste la veille au soir ou tôt le matin et non pas 2 jours avant la levée, pour limiter la dispersion sur la chaussée; de même éviter de jeter des **lingettes**, qui récemment encore ont bloqué les pompes de la station de relevage vers la **rhizosphère** perturbant son fonctionnement.

Ne jetez plus vos lingettes jetables aux toilettes !

L'utilisation de lingettes jetables est fréquente mais problématique pour le réseau d'égouts. Même si certaines portent la mention «biodégradable», il est important de ne pas les jeter dans les toilettes.

Les lingettes ne séjournent pas assez longtemps dans les conduites d'égout pour se décomposer entièrement. En plus de boucher les canalisations, ces lingettes sont la cause de plusieurs bris aux équipements de pompage.

Voilà pourquoi nous vous demandons de vous en débarrasser adéquatement ... dans la poubelle !

Liste des produits n'allant pas dans les toilettes :

- tout type de lingettes humides ou jetables
- couche, couche-culotte et protège-couche
- serviette hygiénique ou protection féminine
- mégots
- coton-tiges, kleenex
- litière pour chat
- médicaments
- acide de batterie
- peinture, vernis
- solvant, diluant
- Produits de jardinage
- matières grasses, huiles de friture ou de vidange



Gardez toujours en tête que le WC n'est pas une poubelle !

POUBELLES

SELECTIVES (sacs jaunes) :

les MARDIS semaines paires

ORDURES MENAGERES (Bacs) :

les JEUDIS

Prochain « ENCOMBRANTS » :

Mardi 16 septembre 2014

COLLECTE DES DECHETS EN APPORT VOLONTAIRE au Centre de TRI de BOUXWILLER

Un **mémo-guide** vous a été envoyé par la **CCJA** Communauté de Communes du Jura Alsacien . Elle se fera dorénavant au **centre de tri de Bouxwiller**, où vous devrez **présenter votre carte d'accès**. Nous vous rendons attentif (s) à ces collectes des **D3E** (Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques) et des **déchets toxiques** (nocifs et dangereux, ils doivent être séparés des autres déchets).

Une permanence sera assurée les :

Samedi 22 mars 2014	7 h 30 à 11 h30
Vendredi 16 mai 2014	13 h à 17 h
Samedi 19 juillet 2014	7 h 30 à 11 h30
Vendredi 3 octobre 2014	13 h à 17 h

**PRESERVONS
NOTRE CADRE
DE VIE**



Les ateliers Nutrition Santé Seniors



CONFERENCE – DEBAT

Entrée
Libre
Ouvert
à tous

Jeudi 18 septembre 2014 à 14h00

Salle de la Maison de la MSA

Quartier Plessier – Bâtiment 6

39 rue du 8^{ème} régiment de Hussard à ALTKIRCH



En alimentation, les idées reçues sont nombreuses :

"A mon âge, je n'ai plus besoin de manger",

"Marcher, c'est pour les jeunes",

"Il ne faut pas manger le soir, ça empêche de dormir"

L'Association ASEPTARA vous invite à la présentation du programme Nutrition Santé Seniors précédée d'une conférence débat sur le thème de

Bien se nourrir pour rester en forme

Animée par Elodie SPINA, chargée de projets de la MSA d'Alsace et Dominique CLOQUEMIN, animatrice diététicienne



FETE DE L'ARTISANAT du 13 JUILLET 2014

La fête de l'artisanat qui s'est déroulée le 13 Juillet 2014 fut une nouvelle fois un grand succès.

La météo qui est primordiale ce jour-là, nous a été favorable, malgré l'averse de 10 h qui n'a fait fuir ni les exposants ni les visiteurs déjà présents.

Les membres du Comité des fêtes et les Associations ont tout mis en œuvre depuis des mois pour que cette journée soit une réussite. Elle a débutée par le marché aux puces dans la rue des prés, pendant que dans la rue de l'église, les chapiteaux sont montés pour les nombreux exposants inscrits à cette 39^e édition. Au fil des années nous avons su fidéliser bon nombre d'exposants qui sont ravis de revenir chaque année.

Tous les ans le comité met un point d'honneur à présenter une nouveauté aux nombreux visiteurs et habitués de cette fête. Cette année c'était bien sûr la mini ferme dans la cour de l'école avec les animaux de S. Vetter et S. Stoessel et Hugo, la mascotte de la journée. Le charpentier n'a pas démérité en taillant à la main sa grosse poutre à la manière d'autrefois. Cette animation a fait le bonheur des petits et des grands qui ont pu participer gratuitement à la tombola du sac de pomme de terre. (266 pdt) Et bien sûr en déambulant dans les rues, autour de l'église et sur la place de nombreuses autres animations à découvrir. (expos. Photos, voitures bricolage, musique jazz, folklore, lâcher de ballons etc...). L'autre nouveauté qui a connu un large succès : les jeux proposés aux enfants sur le podium. (merci à l'animatrice, Myriam !)



Et pour régaler tout ce monde, les deux associations (pompiers et foyer rural) ont tout orchestré au mieux afin de proposer leurs traditionnels menus (tartes flambées, grillades, coquelets salades) et autres bières.



Bref, à l'unanimité des membres du comité et des associations, cette édition 2014 a été une grande réussite.

Je tiens à remercier tous les acteurs de cette grande fête du village, pour leur dévouement tout au long de l'année.

Cependant, le comité, composé de membres des associations participantes (mais d'autres bénévoles hors associations peuvent aussi s'y joindre) cherche une personne motivée pour reprendre le poste de président(e) pour la prochaine édition. En effet, je cède le poste, non pas par manque de motivation, mais par manque de temps.

Une réunion d'information sera organisée afin que chaque feldbachois puisse donner son avis sur cette fête, qui apporte sans doute une belle

renommée à Feldbach.

MARGUERITE DATTLER

LES INITIATIVES DU COEUR FELDBACH

ECHO des Initiatives du Coeur

Des ballons bleus et blancs se sont envolés dans le ciel de Feldbach.

Vendus par les Initiatives du Cœur, parmi d'autres bricolages et livres d'occasion, ils ont rassemblés de nombreuses personnes.

La fête des rues du 14 Juillet 2014 a été une belle journée pour soutenir l'association « Main dans la main ».



Prochain rendez-vous : la récolte des denrées au profit des Restos du Cœur le 7 novembre 2014.

Et nous vous invitons à venir nombreux à notre marché de Noël qui se déroulera

le 29 novembre 2014 dans un ambiance chaleureuse !!



Paroisse Saint Jacques de Feldbach – Info du Conseil de Fabrique

Vendredi 13 juin 2014, Vernissage de l'exposition de Huguette Gentner

Vernissage des oeuvres de l'artiste suivi d'un repas en remerciement pour toutes les personnes bénévoles pour l'organisation de notre paroisse (femmes de ménage, chorale, servants d'autel, conseil de Fabrique).

Dimanche 13 juillet 2014, Journée Portes Ouvertes

Avec l'accord de Monsieur le Curé Kress, le conseil de fabrique a organisé une bénédiction de pains, ceux ci ont été gracieusement distribués à la fin de la messe, une idée pour continuer ce joli moment de partage.



Dimanche 20 juillet 2014, Fête patronale de Saint Jacques le Majeur

Bénédiction des voitures suivie d'un apéritif offert par le conseil de Fabrique.

Dimanche 24 août 2014, Dernière messe célébrée par le curé doyen Dominique Kress à Feldbach

Dernière bénédiction et dernières recommandations pour notre communauté de la part du curé

Dates à retenir pour les prochains mois pour la paroisse de Feldbach/ AGENDA

Samedi, 20 septembre 2014, Jubilé de diamants de Soeur Jeanne à Feldbach

Vendredi, 9 octobre 2014, première messe à Feldbach de notre nouveau curé

Mercredi, 29 octobre 2014, sortie ciné avec les servants d'autel

Samedi, 18 et dimanche 19 octobre 2014, quête pour le chauffage de l'Eglise

Si votre enfant était intéressé pour rejoindre l'équipe des servants d'autel, en général une messe est célébrée par mois pour expliquer le temps qu'il faut réserver, veuillez vous adresser à Rémy Linder, Tel. 03 89 25 80 62. D'avance merci.



FELDBACH ET SA FETE DE L'ARTISANAT

Monsieur le Maire et les membres du Conseil Municipal,
Les membres des Associations de Feldbach,
Vous les jeunes et moins jeunes,
Et tous les feldbachois

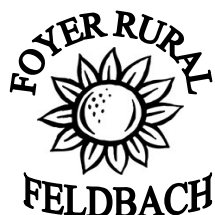
Etes cordialement invités à soumettre vos idées pour la pérennité de cette fête

Lors de la réunion du

lundi 29 septembre 2014 à 20h15

au Foyer Rural

Marguerite DATTLER



Vous invite à la

Programme :

Samedi 8 novembre 2014

&

Samedi 15 novembre 2014

avec **ENERGY**

de 21h à 2h30



**Il n'y aura pas de
Sundgauer Nachmittag
cette année**

Samedi 22 novembre 2014

avec **CHALLENGER**

de 21h à 2h30



**et toujours les fameux escargots (nous soutenons ainsi L'APEI de Hirsingue)
et autres sandwiches ...**

L'Association du foyer rural vous y invite cordialement et vous souhaite d'agréables soirées.



Vous êtes femme au foyer, vous exercez une activité professionnelle, vous êtes jeune, moins jeune, plus très jeune ; vous avez besoin de temps en temps de vous arrêter, de sortir du train-train quotidien.

Vous souhaitez rencontrer d'autres femmes, discuter, échanger vos expériences sur des questions auxquelles vous êtes confrontées dans votre vie ou votre foi.

Soyez les bienvenues.

Mardi 23 Septembre 2014

à Feldbach au Foyer Rural

L'accueil débutera à 13 H 30 et la rencontre aura lieu de 13 h 45 à 15 h 45
L'après-midi commence par un café et des gâteaux, suivi de l'exposé d'une intervenante sur un thème de la vie quotidienne, et d'un temps de questions

THEME : Vivre côté soleil, apprivoiser mon côté ombre

par Mme Nelly SINCLAIR

Conseillère en Relation d'Aide

Participation aux frais : 3 € par personne

Une garderie gratuite est organisée sur place pour les 0-3 ans

La participation aux rencontres n'implique pas l'adhésion à l'association.



Adresse mail : cafecontactdusundgau@orange.fr

Clin d'œil de la Fête de l'Artisanat...

Hugo, la mascotte de la journée



Reprise des cours à partir du 02 septembre 2014

Gym Step Aerobic

Raetersdorf : Lundi 19h30 / Jeudi 08h45

Mooslarque : Mardi 20h00

Feldbach : Vendredi 20h30

Gym : Aérobic-Renforcement musculaire (cuisses, abdos, fessiers).
Stretching, etc.— Animées et dynamiques de septembre à juin.
Sauf vacances scolaires
Travail avec matériel et musique.
Bâtons, ballons, flexiband, haltères, bracelets lestés, etc.



STEP

Raetersdorf : Lundi 20h30

Joëlle ☎ 03 89 40 42 72

**Animatrices
et instructrices
diplômées**



Fislis : à partir du 25/09/2014

Mardi : 8h45 à 9h45

Jeudi : 19h15 à 20h15

Sylvie ☎ 03 89 40 73 47

ZUMBA FITNESS :

Envie de joie de vivre, de partager, de bouger sur des rythmes endia-
blés ? Venez nous rejoindre et vous amusez à votre rythme.

PILATES

Vieux Ferrette

Sondersdorf

Joëlle ☎ 03 89 40 42 72

Mooslarque

PILATES La méthode Pilates est un ensemble d'exercices qui vise à améliorer le rendement musculaire. A travers un série d'exercices, on apprend à activer les muscles faibles et relâcher les muscles trop tendus pour équilibrer la musculature. C'est aussi une prise de conscience du corps, on apprend à isoler pour renforcer tout en allongeant les muscles. Objectif : crée un équilibre corporel en se centrant sur les régions de l'abdomen, du bassin. La posture, l'alignement approprié du corps et la respiration continuellement sollicités constituent la base de la technique Pilates. Il en résulte une amélioration de la force, de la souplesse, de la coordination et du maintien. La méthode peut être utilisée comme sport complet, comme complément à une autre activité sportive ou comme méthode de rééducation. De l'athlète de pointe au sédentaire désireux de retrouver la forme, tous peuvent profiter des bienfaits de l'entraînement Pilates.

Renseignements et inscriptions :

Joëlle au 03.89.40.42.72

Sylvie au 03.889.40.73.47

www.my-microsite.com/peps-et-forme

Retrouvez le site Internet de la commune

Vous pourrez découvrir
au fil des clics
une information utile et pratique.



Nous restons bien évidemment à l'écoute de toutes vos suggestions ou propositions pour améliorer le fonctionnement et le service du site Internet de Feldbach !

Associations et entreprises du village, n'hésitez à nous envoyer un texte de présentation agrémenté d'une photo ou d'un logo.

Par courriel à

webmaster.feldbach@gmail.com

ou

mairiedefeldbach@wanadoo.fr



www.feldbach.fr

Nous vous souhaitons de passer
un agréable moment sur ce site !

**Pour le prochain Echo de Feldbach n° 69
faites nous parvenir vos communiqués
jusqu'au 30 novembre 2014
à
mairiedefeldbach@wanadoo.fr**

CALENDRIER 2014

Mardi 2 septembre	Reprise PEP'S et FORME
Mardi 9 septembre	Début opération brioches
Mercredi 10 septembre	Don du sang à Riespach 16h 30 à 19h30
Mardi 16 septembre	Collecte des encombrants
Mardi 23 septembre	Café contact Au Foyer Rural Accueil à 13h30
Lundi 29 septembre	Réunion au Foyer Rural Pérennité de la Fête de l'Artisanat
Dimanche 26 octobre	Repas dansant Carpes Frites de l'Amicale des Sapeurs Pompiers
Vendredi 7 novembre	Collecte denrées Resto du Coeur
Samedis 8,15 et 22 novembre	MARTINA CHILBA avec Energy & Challenger
Samedi 29 novembre	Marché de Noël Initiatives du coeur